

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☒ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- ☒ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Text in French and Latin.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☒ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☒ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Continuous pagination/
Pagination continue
- ☐ Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- ☐ Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- ☐ Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- ☐ Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

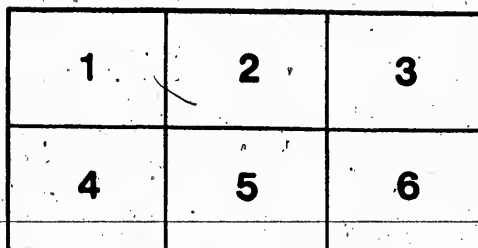
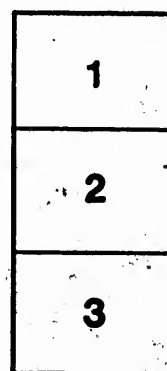
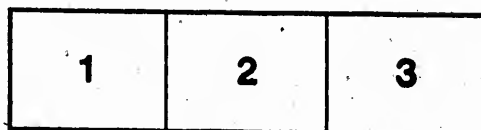
Metropolitan Toronto Reference Library
Baldwin Room

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol, —> (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Metropolitan Toronto Reference Library
Baldwin Room

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole —> signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1866 12. janvier.

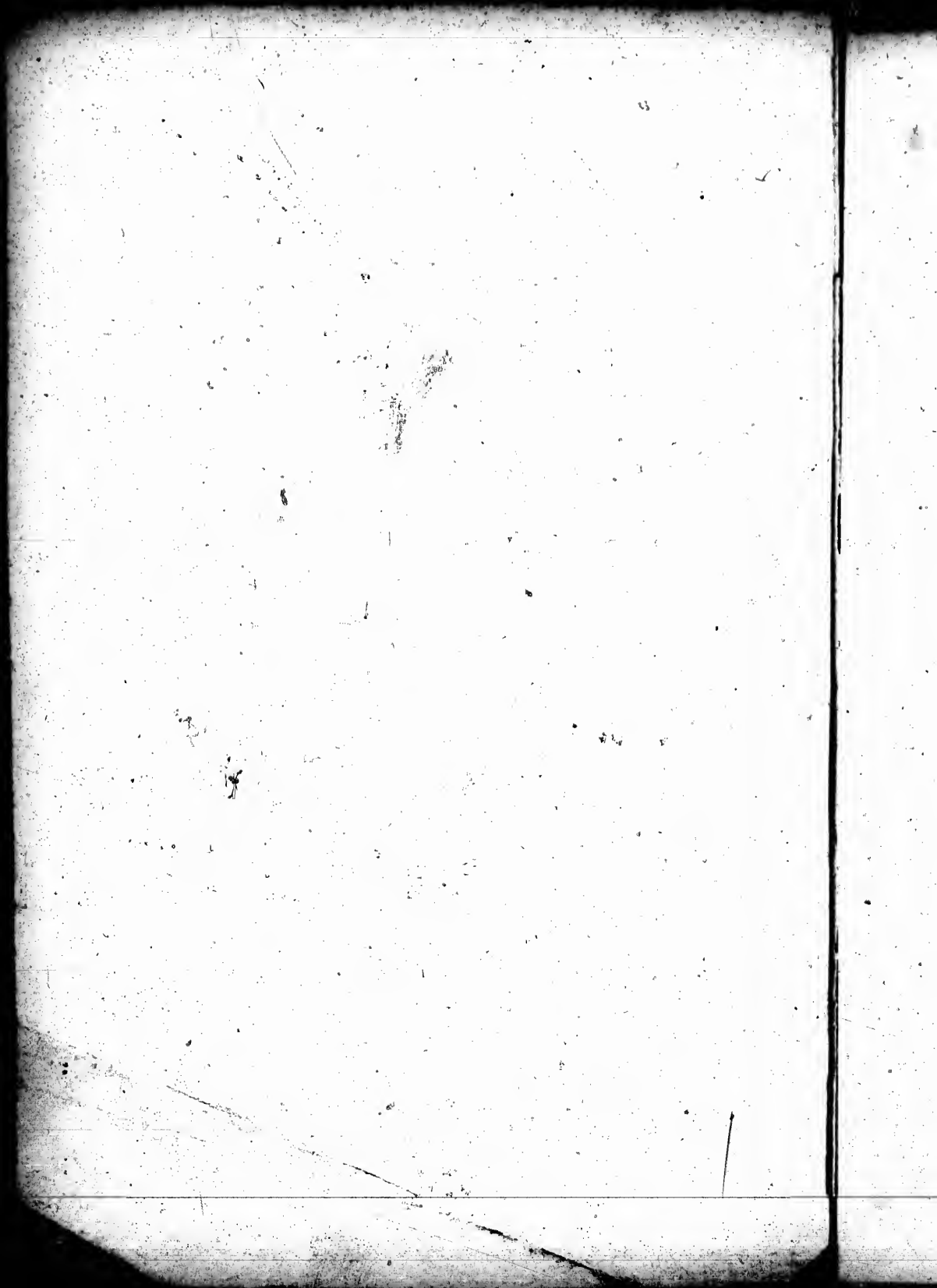
PIÈCES

CONCERNANT

LES AFFAIRES DU SÉMINAIRE DE MONTRÉAL

A ROME

REG. OF



JOURNAL

RELATIF A L'AFFAIRE DE MONTRÉAL

Rome, le 12 janvier 1866.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

L'expérience avait montré jusqu'ici qu'il était dans les destinées du Séminaire de Montréal d'être éprouvé par la croix, et ce qui vient d'arriver confirme de plus en plus cette remarque, et n'a rien qui doive nous étonner. Depuis bien des années l'Evêque de Montréal, en écrivant contre nous lettres sur lettres à la Propagande, sans que nos Messieurs se soient jamais défendus, et aussi en faisant quatre fois le voyage de Rome et autant de séjours assez prolongés dans cette ville, avait prévenu défavorablement les esprits contre le Séminaire, et préparé de loin les voies à ce qui vient d'avoir lieu. Je pense même que l'abolition de nos privilèges était un parti pris depuis longtemps, et qu'on ne cherchait qu'une occasion pour nous attirer devant la Congrégation de la Propagande, pour nous dépouiller dans les formes; et cette occasion le Cardinal Préfet (Barnabo) la fit naître il y a quelques années, en écrivant au Supérieur du Séminaire de Montréal d'envoyer des informations, qui pussent aider la Sacrée Congrégation à dresser le règlement sollicité par l'Evêque pour régler les rapports entre le Séminaire et l'Evêché.

M. Baile fut alors député à Rome et y accompagna N. T. H. S. M. Carrière, qui présentèrent un Mémoire pour demander le maintien du *statu quo*; et cette première démarche nous ayant ainsi engagés dans la lutte, nous ne pouvions que succomber, vu la disposition des esprits contre nous.

Le Cardinal Barnabo, la première fois que je le vis, me parut plein de préventions contre Saint-Sulpice et contre le Séminaire de Montréal. Il me dit que ce dernier, ayant été établi par celui de Paris, avait été imbu de son gallicanisme et fait tout au monde pour s'opposer à l'établissement de l'Evêché de Montréal. Dans une conversation avec l'un de nos anciens élèves, il alla même jusqu'à dire que les Prêtres de Saint-Sulpice avaient été le soutien du Jansénisme en France; et assura, parlant à un autre, que si M. Carrière s'était rétracté sur le mariage, sa rétractation n'avait pas été sincère, et qu'intérieurement il était toujours resté attaché à ses opinions. Quant à nos affaires de Montréal, il nous parut vouloir les terminer par l'application de la Bulle *Firmandis*, en donnant à l'Evêque aussi bien qu'au Supérieur, le droit de révoquer ceux qui seraient chargés de la Cure; ajoutant qu'on tâcherait d'accorder les deux parties entre elles, et que dans l'autre cas, le Souverain Pontife trancherait la question par voie d'autorité. Voyant le Cardinal Barnabo dans ces préventions, nous ne dîmes rien pour essayer de l'en faire revenir, d'autant qu'il était difficile, en causant avec lui, de mettre un mot dans la conversation, et que tout ce que nous pouvions faire c'était de nous contenter de l'écouter. Nous espérions que lorsque nos Mémoires seraient achevés, il les lirait volontiers, et qu'il réformerait de lui-même bien de ses préventions contre nous. Nous ajouterons cependant que, malgré ces impressions et nonobstant ses manières sans façon et quelquefois un peu cavalières, il nous reçut toujours assez bien dans les différentes visites que nous lui fîmes.

BR(15)

282.714

J593

Il n'en fut pas de même de Mgr Capalti, Secrétaire de la Congrégation. Si je disais qu'il nous reçut toujours avec froideur, j'atténuerais encore la vérité. Ses procédés à notre égard, quoique nous ne l'ayons visité que très-rarement, toujours en passant, et sans qu'il nous ait jamais interrogés sur nos affaires, étaient ceux d'un homme qui éprouvait une sorte de malaise en nous voyant, une certaine répulsion qui paraissait assez dans l'altération de son visage. Je fus même un peu surpris de voir qu'il nous laissât debout, sans faire attention à nous, quoiqu'il comprît fort bien que nous avions à lui parler, et qu'il passât ensuite à côté de nous sans nous rien dire. Une fois, nous étant approchés de lui, il nous dit d'un ton assez peu obligeant : Qu'est-ce que c'est ? Qu'y a-t-il ? Je fus pareillement assez surpris de savoir qu'il s'était prononcé ouvertement contre nous, avant même que nous eussions produit nos moyens de défense ; disant hautement à quelqu'un qui nous le répéta : Que nous affectons de vouloir faire un Evêque d'un simple Curé. Je pensais qu'il n'était pas permis aux Officiers des Congrégations de manifester ainsi d'avance leur opinion sur les matières en litige : il paraît qu'à la Propagande on a d'autres principes là-dessus. Quoi qu'il en soit, Mgr Capalti se plaignait à d'autres qu'à nous de ce que nous ne produisions pas nos Mémoires en réponse à ceux de l'Evêque. Il ne considérait pas apparemment que ce Prélat avait pris tout son temps à Montréal pour composer les siens, et que je ne connus aucun de ses chefs d'accusation contre nous que lorsqu'il fut arrivé à Rome avec ses Mémoires tout composés. Nous nous mîmes au travail sans désespérer, et comme on trouvait apparemment que nous n'allions pas assez vite en besogne, on nous envoya un *minulanti* le samedi soir, pour nous obliger de livrer nos Mémoires le lundi suivant : ce que nous fîmes.

Nous portâmes donc notre Mémoire au Cardinal Barnabo, qui nous déclara qu'il n'en prendrait connaissance

que quand il aurait été imprimé, afin de ne pas fatiguer ses yeux. Cependant quand l'impression fut achevée, et qu'il nous invita à aller visiter les Cardinaux de la Propagande pour leur donner des explications, surtout le Cardinal Catherini qui était *ponente* ou rapporteur dans notre affaire, comme M. Baile lui demandait à quel jour et à quelle heure il pourrait nous entendre pour recevoir lui-même nos observations, le Cardinal lui répondit : Ce serait tout à fait inutile; nous avons parlé tant de fois sur votre affaire! J'en sais plus que vous là-dessus. Cette réponse nous surprit un peu, attendu que nous ne lui avions jamais parlé de nos différends avec l'Evêque, pour les raisons que j'ai dites plus haut, et que nous attendions l'impression de notre Mémoire pour entrer avec lui en matière.

Durant l'impression des Mémoires, nous avions demandé qu'on voulût bien nous permettre d'en faire tirer un certain nombre d'exemplaires à nos frais. Mgr Capalti le défendit absolument au directeur de l'imprimerie, comme aussi de nous donner plus d'une seule épreuve, avec ordre pour nous de la renvoyer à l'imprimerie après les corrections faites. Enfin, il nous envoya un *minutanti* pour nous demander l'original de notre Mémoire, en sorte que n'en ayant point tiré de copie pour nous, il nous aurait été impossible de mettre sous les yeux de nos Messieurs ce que nous avions allégué pour notre défense, si nous n'eussions redemandé notre original pour le faire copier en promettant de le rendre aussitôt après. Mais il nous fut impossible d'obtenir pour cet usage un des exemplaires imprimés, parce que dans ceux-ci se trouvaient aussi les Mémoires de l'Evêque et les appréciations du consultant Mgr Jacobini, qui pensait que notre affaire devait être jugée plutôt selon la prudence que selon le droit, et que Mgr Capalti n'a voulu nous communiquer ni les uns ni les autres.

Il paraît que la lecture de notre Mémoire produisit

quelque impression en notre faveur; mais comme on avait déjà pris parti contre nous, on voulut vérifier dans les Archives de la Propagande tout ce que nous citions des actes de cette Congrégation pour appuyer notre cause, pour y trouver apparemment quelque défaut de forme, et nous condamner. Du moins le cardinal Barnabo nous dit que la Congrégation, par son décret de 1831, avait jugé seulement que le Séminaire de Montréal et l'Evêque de Québec devaient s'accorder ensemble : *Placet de concordia*; mais que M. Thavenet, qui avait tout pouvoir sur le Secrétaire Castracane, avait fait ajouter par celui-ci au décret : *Ita ut res in eo statu permaneant in quo hactenus fuere*; et que le Cardinal Pedicini, alors Préfet, qui était un bon homme à qui on faisait signer tout ce qu'on voulait, avait, de concert avec Castracane, entraîné Grégoire XVI à donner à ce prétendu décret sa sanction pontificale; que cette sanction était *baroque*, comme contenant trois contradictions, et qu'on ne devait y avoir aucun égard; qu'il était d'ailleurs absurde de faire du Supérieur du Séminaire le Curé né de la paroisse de Montréal, attendu que ce Supérieur pouvait être impropre aux fonctions de la Cure; qu'enfin, pour établir les choses d'une manière régulière, le Séminaire serait désormais le patron de la Cure de Montréal; que le Supérieur y nommerait celui de ses Prêtres qu'il jugerait plus propre à l'administrer, et que l'Evêque lui donnerait l'institution canonique; que le Curé pourrait être révoqué par l'Evêque, et aussi par le Supérieur, sans que l'un fût obligé de faire connaître à l'autre les motifs de la révocation.

J'avoue que je ne fus pas peu étonné d'entendre un Cardinal qualifier de baroque la sanction de Grégoire XVI, et attribuer à des intrigues ce jugement exécuté par l'ordre du Saint Siège depuis trente-quatre ans : il est manifeste qu'il n'y aurait plus rien d'assuré dans les jugements des Souverains Pontifes, si l'on pouvait invoquer de tels moyens de nullité. Toutefois, nous ne lui fîmes aucune

observation, et nous contentâmes de dire que nous ne voyions pas d'inconvénient à ce que le Supérieur du Séminaire ne fût plus Curé, pourvu qu'il eût toujours la libre disposition de ses Ecclesiastiques, et que ceux-ci ne fussent pas abandonnés à la discrétion arbitraire du Prélat. Il nous dit d'être tranquilles à cet égard; et que pour que l'Evêque n'eût pas la liberté de nous faire mourir d'inanition en révoquant sans raison les Prêtres du Séminaire, la Congrégation marquerait en détail, dans son décret, les cas où l'Evêque pourrait ou ne pourrait pas user de son droit de révocation; qu'au reste la Sacrée Congrégation voulait conserver la Paroisse dans son entier et la laisser au Séminaire; que pour cela on tracerait sur le plan de la Paroisse actuelle une ligne de circonscription; et que si, par la suite, il se formait en dehors de cette ligne des agglomérations, l'Evêque pourrait les ériger en paroisses, et donner ces Paroisses à qui il voudrait.

Je dois ajouter que ce Cardinal, mécontent des instances répétées de l'Evêque pour obtenir la permission d'ériger une Université à Montréal au préjudice de celle de Québec, ne nous reçut jamais sans nous parler contre ce bon Prélat. Il nous disait et redisait, entre autres choses, qu'il aimerait mieux avoir à traiter avec le démon qu'avec un saint qui mange; que cet Evêque, qui se disait si Romain, revenait cependant sur les jugements de Rome; qu'à l'en croire, le Pape l'avait débouté précédemment de ses prétentions pour une Université à Montréal, sans l'avoir entendu; et que dans le jugement nouveau que les Cardinaux venaient de prononcer contre lui, ils avaient porté leur sentence sans avoir lu ses Mémoires; qu'enfin il nous plaignait d'avoir affaire avec un homme si entêté. Il nous a toujours rappelé avec blâme, et répété cent fois, la conduite de l'Evêque dans la proscription du rabat Français; et comme il en parlait aussi à d'autres qu'à nous, et que l'Evêque était allé se plaindre à lui de ce qu'il le plaisantait ainsi à tout propos, il lui avait répondu: « Oui, ce

que j'ai dit, je le soutiens : vous avez fait une sottise en proscrivant ce rabat ; car on pourrait être très Romain avec un rabat qui descendrait jusqu'aux genoux, et être ennemi du Saint Siège en portant le collet Romain que vous avez imposé. » Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter toutes ses remarques contre l'Evêque de Montréal. Nous ajouterons seulement qu'en parlant de l'entêtement de ce Prélat, il nous dit que, dans ce qui concernait notre affaire, il porterait la patience à son égard jusqu'à ses dernières limites, et qu'ensuite le Pape parlerait.

Au mois de septembre, la Congrégation se réunit pour délibérer sur notre affaire, et comme Mgr Capalti voulait la conclure avant les vacances qui allaient arriver, il fit distribuer aux Cardinaux les Mémoires imprimés, seulement huit jours avant celui de la réunion, quoiqu'il jugeât auparavant qu'il leur faudrait une vingtaine de jours pour en prendre connaissance, à cause de la longueur et de la complication de ces Mémoires. Aussi le Cardinal Reissach jugea nécessaire de se retirer à la campagne pour pouvoir faire cette lecture, et le cardinal Bassebianco, qui n'aurait eu que trois jours à y employer, s'excusa d'aller à la réunion. Dans les visites que nous fîmes aux Cardinaux, il nous fut aisé de juger qu'ils étaient assez étrangers à nos Mémoires, même le Cardinal Ponente; le Cardinal Altieri s'excusa d'aller à la réunion, en alléguant pour motif la distribution des prix des enfants des écoles d'Albano, qu'il devait présider; le Cardinal Patrizi nous parut fort prévenu contre nous; le cardinal Roberti nous fit répondre qu'il n'avait pas le temps de nous entendre, parce qu'il était occupé à lire nos Mémoires. Nous trouvâmes le Cardinal Sacconi qui lisait l'endroit de la vie de M. Olier où il est dit que l'Evêque est le vrai et l'unique Supérieur du Séminaire; et il nous demanda comment nous répondions à cette difficulté; ce qui ne fut pas difficile à faire. Enfin nous conclûmes de tout cela que nous n'avions pas

grand'chose à attendre du jugement que devait porter la Congrégation.

Après la séance, nous ne sûmes pas au juste ce qui avait été décidé, sinon que la Congrégation avait ordonné que l'Evêque de Montréal et le Supérieur de Saint-Sulpice se rendissent immédiatement à Rome, afin de terminer le différend par un accord mutuel des deux parties entre elles, que le Pape confirmerait de son autorité. Le cardinal Barnabo nous dit qu'on faisait ainsi venir l'Evêque et le Supérieur Général en personnes, afin que l'accord ou le jugement qui aurait lieu ne pût être décliné ni par l'un ni par l'autre, ce qui pourrait bien arriver si la conciliation était faite par leurs députés; et qu'enfin la Propagande, en 1831, ayant décidé que les deux parties devaient s'accorder entre elles, ce qui n'était pas arrivé, malgré son jugement, elle voulait que cette fois-ci l'accord se fît sans délai, et d'une manière fixe et irrévocable. C'était nous dire au fond qu'on voulait nous condamner; car le cardinal Barnabo, sans nous découvrir nettement le fond de sa pensée, nous la donna assez à entendre en nous rapportant, dans une conversation, un mot qu'il avait dit à l'Evêque de Montréal, savoir : que le Pape ne lui imposerait aucune condition qui fût contraire à ses droits comme Evêque : c'était nous déclarer en d'autres termes qu'on était résolu de nous mettre absolument sous le droit commun.

Cependant lorsque le Supérieur Général fut arrivé à Rome, ce Cardinal lui fit un fort bon accueil. Le Supérieur lui ayant dit qu'il ne demandait autre chose, sinon que ses prêtres fussent traités en Canada comme ils l'étaient en France, où les Evêques acceptaient les sujets qu'il leur envoyait après les épreuves qu'ils avaient subies au noviciat, et s'entendaient avec lui quand ils désiraient quelque déplacement, le Cardinal Barnabo nous dit en particulier qu'il trouvait ces propositions fort raisonnables, et qu'il s'entendrait beaucoup mieux avec le Supérieur de Saint-Sulpice, qu'il voyait être d'un esprit con-

ciliant, qu'avec l'Evêque de Montréal. Il fut même surpris que dans ses *proposita* l'Evêque de Montréal n'eût fait aucune espèce de concession, ajoutant qu'une conciliation ne pouvait avoir lieu que par des concessions mutuelles. Enfin il nous paraissait être tout à fait favorable à notre cause, jusque-là qu'il nous donna des images à M. Baile et à moi; et que nous parlant d'une commission qui devait conclure notre affaire, si les deux parties pouvaient s'entendre, ou, si elles ne s'entendaient pas, qui devait la rapporter à la Congrégation, pour être terminée par voie d'autorité, il nous dit : Je ne serai pas seul dans cette commission, et nous serons assez forts pour renverser cette muraille, parlant de l'Evêque de Montréal.

Nous allâmes voir les deux autres cardinaux qui devaient faire partie de cette commission. D'abord le Cardinal Reissach, qui nous témoigna de la bonne volonté, quoique sur l'article des révocations il parût incliner vers les dispositions de la Bulle *Firmandis*. Nous visitâmes aussi le Cardinal Catherini, qui était *Ponente*, mais il nous reçut assez froidement. Lisant les propositions de M. le Supérieur Général, et y voyant que l'Evêque pourrait user de son droit de révoquer les sujets dans les points qui auraient été prescrits par la Congrégation, il nous dit que cela ne pourrait pas être. Je lui fis observer que cette observation était du Cardinal Barnabo lui-même, afin, disait-il, que nous ne fussions pas exposés à *mourir d'inanition*. Il se récria là-dessus et dit que nous n'avions pas compris ce que nous avait dit ce Cardinal. J'insistai en ajoutant qu'il nous l'avait dit en très-bon français. Il persista dans son dire en assurant que la langue française devait être obscure, et que nous n'avions pas compris sa proposition, attendu qu'il était impossible qu'il nous eût parlé de la sorte. Comme donc le Cardinal Catherini paraissait disposé à nous mettre sous le droit commun, sans aucune sorte de privilèges, M. le Supérieur lui dit que, dans ce cas, nous quitterions Montréal. Vous pouvez

prendre ce parti, nous dit-il sèchement; et comme nous nous levâmes pour prendre congé de lui, il nous dit : *Je croyais vous trouver plus dociles*. A quoi nous ne répondîmes pas. Immédiatement après, il fit atteler ses chevaux à sa voiture et se rendit chez le Cardinal Barnabo pour avoir des explications; et comme il a été le maître de celui-ci dans l'étude du droit, il paraît qu'il a conservé sur lui toute l'autorité d'un maître. Du moins, le soir, étant retournés chez le Cardinal Barnabo M. Baile et moi, nous trouvâmes qu'il avait molli sur l'article des révocations, se contentant de nous dire de chercher nous-mêmes et de soumettre à la Congrégation les cas particuliers où l'Evêque pourrait user de son droit de révoquer les sujets. Le lendemain, M. le Supérieur Général fut admis pour la première fois à l'audience du Souverain Pontife, qui le reçut très-cordialement, lui dit qu'il désirait que nous restassions à Montréal, et qu'il arrangerait les choses de manière à ce que nous pussions y vivre selon nos règles, ajoutant qu'il tâcherait de tirer une ligne entre Charybde et Scylla. Mais en sortant de l'audience, nous trouvâmes dans l'antichambre le Cardinal Catherini, qui, probablement, allait faire au Pape des plaintes contre nous au sujet de notre conversation de la veille. Du moins, il est certain qu'à la seconde audience que le Saint Père donna à M. le Supérieur Général, il évita de lui parler de Montréal, et paraissait n'être pas content. Il engagea le Supérieur à renvoyer son départ de Rome à la semaine suivante, en disant que, cette semaine courante, aurait lieu une semi-Congrégation qui devait s'occuper de l'affaire de Montréal.

En effet, le 2 novembre, je reçus une lettre de Mgr Capalti qui m'apprenait que la Commission, composée des Cardinaux Barnabo, Reissach et Catherini, s'assemblerait le lendemain de trois à cinq heures et demie du soir à la Propagande, et m'engageait beaucoup à déterminer M. le Supérieur à s'y rendre en personne. *Cum autem opportu-*

num sit ut utraque contendendum pars huic consentui intersit, gratissimam rem mihi facies, me disait-il, Si Reverendissimum D. Catal Superiorem S. Sulpitii meo nomine roges ut hora prænolata hic adesse velit. Dans cette séance, le Cardinal Barnabo nous a étrangement surpris. Après avoir dit que dans les premiers temps de la colonie les Sulpiciens avaient travaillé à Montréal avec zèle et bénédiction, au moyen des pouvoirs très-étendus que leur avaient donnés les Evêques de Québec, il a ajouté que plus tard le Saint Siège ayant établi à Montréal un Evêque auxiliaire pour l'Archevêque de Québec, les Sulpiciens avaient commencé alors de s'engager dans une mauvaise voie; qu'à la vérité les choses n'ayant pas été bien réglées d'avance, on pouvait nous excuser à cause de notre bonne foi, et que, pour lui, il voulait tirer un voile sur toutes nos fautes d'alors; mais que, depuis l'établissement d'un Evêque titulaire à Montréal, notre administration avait été une opposition constante et flagrante à toutes les règles canoniques... qu'il était temps que cela finît, et que le Saint Siège était résolu d'y mettre un terme; que la Congrégation voulait qu'une conciliation eût lieu, *placere de concordia*, sans quoi elle taillerait dans le vif; qu'elle laissait la paroisse entière aux Sulpiciens, qui en seraient les patrons et présenteraient à l'Evêque un sujet que l'Evêque instituerait Curé s'il le jugeait capable et digne; que l'Evêque pourrait diviser la Paroisse en autant de nouvelles Cures qu'il le jugerait à propos, mais qu'il devrait les offrir au Séminaire, qui présenterait des sujets pour les gouverner; que si le Séminaire refusait de s'en charger, l'Evêque en disposerait selon sa volonté, comme il disposerait des Paroisses nouvelles qui pourraient se former en dehors des limites de la Paroisse actuelle, la ville allant toujours croissant; qu'enfin, conformément à la Bulle *Firmandis*, l'Evêque de son côté et le Supérieur du sien pourraient révoquer les Curés sans être obligés de se découvrir l'un à l'autre les motifs de leur révocation.

L'Evêque de Montréal, ayant été invité à dire son avis, ne pouvait qu'abonder dans le sens du Président qui prenait si chaudement sa défense. Interpellé à son tour, M. le Supérieur répondit qu'il avait déjà exposé par écrit tout ce qu'il pouvait faire de concessions, et qu'il ne lui était pas possible d'en faire davantage ; que ce qu'on lui demandait lui paraissait être incompatible avec le gouvernement de sa Communauté, et aussi avec sa conservation, étant assuré qu'il ne trouverait presque aucun sujet qui consentît à aller à Montréal pour y vivre sous le nouveau régime.

Il ajouta que s'il consentait à ce nouvel arrangement, il serait désavoué par ses Assistants, comme ayant outrepassé les pouvoirs que lui attribuent les Constitutions de la Compagnie, et que ses actes pourraient être annulés par eux ; que d'ailleurs ses confrères de Montréal, n'étant liés à la Société de Saint-Sulpice par aucun vœu, pourraient se retirer si on voulait leur imposer un régime nouveau auquel ils n'auraient pas consenti. Cette réponse, quoique donnée d'une manière fort modeste, fut cependant fort mal reçue, jusque-là que l'Evêque, se voyant ainsi appuyé par les Cardinaux, prit de lui-même la parole, et ne craignit pas de comparer le Supérieur, parlant ainsi de la retraite de ses confrères, à Napoléon qui menaçait le Saint Siège de retirer ses troupes de Rome ; et cette comparaison fut fort bien accueillie.

Alors le cardinal Barnabo reprit la parole, et dit que la Congrégation de la Propagande ayant déclaré que les parties devaient s'accorder ensemble, *placet de concordia*, la conciliation devenait impossible, puisque nous ne voulions rien accorder ; qu'il ne demanderait donc point un décret au Pape, parce qu'il voyait bien que nous ne nous y soumettrions pas, et que l'affaire serait de nouveau rapportée à la Congrégation générale qui en jugerait ; que dans le décret d'approbation de la Compagnie de Saint-Sulpice, on avait cru devoir prendre quelques précautions

contre ces dispositions d'insubordination de notre part, et qu'il voyait bien maintenant combien cette mesure de prudence était sage et fondée ; de bien faire attention aux conséquences que pourrait avoir notre résistance, et que toute notre Société pourrait bien s'en repentir.

M. le Supérieur reprit la parole, et dit d'un ton ferme et très-modeste : que nous faisons des concessions considérables, en renonçant aux privilèges dont nous avons joui depuis deux cents ans, puisque la Congrégation de la Propagande le voulait ainsi, et en consentant à continuer nos services à Montréal, quoique sans obligation pour nous ; mais que nous demandions quelques faveurs particulières qui nous paraissaient absolument indispensables pour le succès de nos œuvres et la conservation de notre Communauté ; que si le Saint Siège ne jugeait pas à propos de nous les accorder, il en était parfaitement le maître ; et que dans ce cas nous étions prêts à laisser le champ libre à l'Evêque et à nous retirer ; que si l'on voulait lui en donner le temps, il consulterait ses Assistants de Paris et ses confrères de Montréal : mais que seul et laissé à lui-même, il ne pouvait pas donner son consentement à des concessions qui allaient au-delà de ses pouvoirs.

Cette explication a encore été fort mal reçue. Le cardinal Barnabo a persisté dans son dire, et déclaré que la Congrégation ayant demandé qu'on s'accordât, *placet de concordia*, nous serions des désobéissants au Saint Siège si nous quittions Montréal. Le cardinal Catherini, qui ne parle pas français, n'a rien dit dans cette réunion ; mais on voyait assez dans l'expression de son visage qu'il était très-satisfait de nous voir traiter de la sorte. Mgr Capalti, quoiqu'il n'eût à remplir que les fonctions de simple secrétaire, a cependant élevé plusieurs fois la voix pour appuyer le cardinal Barnabo et l'Evêque de Montréal. Le cardinal Reissach, au contraire, a essayé de défendre notre cause, mais faiblement et sans succès.

Nous sommes sortis de cette assemblée vers les huit

heures, et couverts de confusion comme des accusés qui viendraient d'être condamnés par leurs juges. Le lendemain matin, nous avons délibéré entre nous sur ce que nous avions à faire, et la conclusion a été que M. le Supérieur écrirait au cardinal Barnabo, ce qu'il a fait en ces termes,

« Eminence,

« Je n'avais pas compris jusqu'à hier soir le véritable sens de la question dans nos affaires. Je ne pensais pas que le Saint Père voulût nous obliger à rester à Montréal. Surtout il n'avait pas pu me venir dans l'esprit que nous étions placés comme devant une pierre d'épreuve pour l'obéissance de Saint-Sulpice envers le Saint-Siège. Maintenant, après avoir entendu vos paroles si formelles, il ne peut nous rester aucun doute, et cette question, au point de vue du respect et de la soumission dus au Saint Père, n'est pas susceptible de deux solutions. Pour trouver celle qui convient, je n'ai besoin que de rappeler à mon esprit les principes dont j'ai toujours fait profession, et de regarder tout le passé de ma vie : je suis certain d'ailleurs que notre Congrégation tout entière souscrira sans balancer à cet acte de ma sincère soumission. Veuillez, Eminence, me permettre de le faire parvenir à Sa Sainteté par votre entremise.

« Très-Saint-Père,

« Permettez-nous de déposer à vos pieds l'expression de nos vrais sentiments. Comme les plus dévoués de vos fils, nous serons toujours disposés à dire : *Roma locuta est, causa finita est*. Telle est notre doctrine, et telle sera notre conduite jusqu'à la fin. Nous nous soumettons purement et

simplement aux dispositions de la Bulle *Firmandis* touchant les révocations, et à tout ce qui sera selon le bon plaisir de Votre Sainteté.

« Il ne me reste, Eminence, qu'à vous prier d'agréer l'hommage de notre reconnaissance pour la bienveillance avec laquelle vous nous avez reçus tant de fois, de même que l'expression du profond respect avec lequel je suis, de Votre Eminence, etc.

« CAVAL, supérieur de Saint-Sulpice. »

Le cardinal Barnabo à qui cette lettre fit grand plaisir, ayant rencontré le cardinal Villecourt, lui dit avec un air de satisfaction et d'empressement : Tout est heureusement terminé, les Sulpiciens sont très-contents. A quoi l'autre répondit d'un ton grave : Comment pouvez-vous donc dire que ces Messieurs soient contents, après que vous leur avez jeté ce croc-en-jambe ? A ces mots le cardinal Barnabo pâlit et se retira incontinent.

Cependant M. le Supérieur, sans attendre la conclusion finale, se préparait à repartir pour la France, lorsque le lundi il reçut une lettre d'invitation à l'audience du Souverain Pontife pour le lendemain, conjointement avec l'Evêque de Montréal. Le soir du même jour, le cardinal Villecourt vint pour lui faire ses adieux, et apprit qu'il devait revoir le lendemain le Saint Père; et comme cette Eminence était très-affligée de nous voir traités avec si peu d'égard, elle ne put fermer l'œil la nuit suivante. S'étant levé, il écrivit au Pape une lettre qu'il lui envoya vers les dix heures du matin, avec cette suscription : au Souverain Pontife, le cardinal Villecourt : *urgentissima*; ce qui fut cause que le Pape la lut avant de donner audience au Supérieur de Saint-Sulpice et à l'Evêque de Montréal. Cette lettre était conçue en ces termes :

BEATISSIME PATER,

Dignetur Sanctitas Tua veniam dare celeritati qua scripta est hæc epistola : nox est enim jam profunda ; credo tamen citius scribendum ut quæ dicturus sum tempore opportuno ad te perveniant ; audio enim Superiorem familiæ Sulpitianæ simulque D. Episcopum Montis-Regalis, apud Tuam Beatitudinem pro crastina die convocari, et arbitrarer deesse officio meo nisi aperirem candide quæ cor meum gravant.

Vocatus fuerat Romam D. Caval, novus Superior Generalis Sancti Sulpitii, tempore ipsi certe importuno, cum esset multis curis gravatus. Sed cum ageretur de conciliatione cum D. Episcopo Montis-Regalis, omnia dereliquit ut prompte obediret. Consolationes dulces ipsi iterum iterumque datæ fuerant, usque ad ultimam reunionem, indictam ab Em. Cardinali qui justitiam causæ Sulpitianæ sustinere egregie videbatur. Sed in novissima reunionem, omnino aliter res acciderunt ; præfata enim Eminentia, quæ per totam fere sessionem sola semper locuta est, nihil nisi verba minantia ac terribilia protulit adversus Societatem Sancti Sulpitii ; exprobravit illi quod Gallicanismo infecta fuisset ; minatus est suppressionem, si resisteret voluntati Sanctæ Sedis in his quæ ipsi proponenda essent.

Dominus Caval, audiendo res propositas, modeste respondit tales propositiones semel acceptas eversuras esse ministerium Sacerdotum suæ Congregationis, in his regionibus, ad quas pergendi animus eorum deficeret, cum scirent optime dispositionem Præsulis, ad sacerdotes revocandos et commutandos propensioem, sub prætextu conscientiae informatæ.

Tunc Em. Orator dixit talem animum Sacerdotum fore actum inobedientiæ erga Sanctam Sedem quæ exigebat continuationem ipsorum ministerii in his locis.

ta
do
re
m
a-
ri,
de
e-
m
a-
uit
e-
m,
pi-
u-
ni-
ata
er-
lli-
si
oo-
es-
sse
io-
um
vo-
ktu
ore
bat



